

Gestion des pollutions accidentelles en eaux intérieures

Formation dédiée
aux élus et collectivités
Sur demande
(site et date à définir conjointement)

NOUVELLE
FORMATION



1 jour - 7 h

Présentiel

Date sur demande



Élus et collectivités



Inter-entreprises

Apprenants :
Mini 10 – Maxi 20

Intervenants :
Cedre



Formation sur site
5 500 € HT/formation

Formation
délivrée au Cedre
3 500 € HT/formation



Vous êtes en situation
de handicap ?
Pour un accueil dans les
meilleures conditions,
merci de contacter :
formation@cedre.fr

Objectifs

- Identifier les risques de pollutions du milieu aquatique (rivières, plans d'eau, zones portuaires) sur le territoire communal
- Anticiper les enjeux associés
- Maîtriser le cadre légal et réglementaire de la gestion des pollutions accidentelles
- Identifier les rôles et les responsabilités des communes et des élus
- S'approprier les outils disponibles pour se préparer
- Mettre en place, au sein de son PCS, un volet dédié à la lutte contre les pollutions accidentelles

Contenu

- Les pollutions affectant le territoire communal : sources et enjeux
- Nature et comportement des polluants potentiels : hydrocarbures, produits chimiques, déchets aquatiques
- Impacts potentiels des pollutions accidentelles sur l'environnement et les usages
- Cadre légal et réglementaire : disposition spécifique ORSEC
- Focus sur le rôle et responsabilités du maire et des communes en cas de pollution accidentelle :
 - Conduite à tenir en cas de pollution
 - Mobilisation des moyens
 - Aspects financiers
 - Retours d'expérience
- Les outils et expertises disponibles, volet « Pollution accidentelle des eaux intérieures » des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Pédagogie

- Alternance apports théoriques/exemples concrets
- Partages d'expériences
- Échanges entre les apprenants et le formateur
- Étude de cas : « Gestion d'une pollution en eaux intérieures affectant une commune »
- Ressource disponible : accès à notre plateforme en ligne

100 %

Théorie

Évaluation des acquis

Étude de cas

À l'issue de la formation, remise à chaque participant d'une attestation

Le +

► Un guide papier dédié aux autorités locales disponible !

